

Le Danemark taxe les aliments gras

11 octobre 2011

Pour lutter contre la consommation des graisses saturées, le **Danemark** a adopté depuis le 1er octobre une **taxe sur les produits alimentaires dits gras**. Celle-ci sera de 2,15 euros par kilogramme de graisse saturée. Elle s'appliquera à tous les produits contenant plus de 2,3% d'acides gras, y compris les plats préparés et les produits importés (lorsque la teneur en matière grasse d'un produit importé ne sera pas suffisamment indiquée, le Danemark se réserve le droit d'imposer à l'importateur une taxe forfaitaire majorée). Les fonds amassés par cette taxe doivent servir à **diminuer le prix de certains fruits et légumes**.

La **Hongrie**, où le taux d'obésité atteint près de 19%, a également [introduit début septembre 2011 une taxe sur les produits trop gras, sucrés et salés](#), et augmenté celles sur les sodas et l'alcool. Les recettes attendues serviront aux dépenses de santé.